

REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Alors que l'Union européenne est souvent perçue comme étant source de réglementation excessive, la société civile a plus que jamais un rôle à tenir dans l'évaluation concrète des textes européens.

C'est l'exercice auquel se livre aujourd'hui cet avis, autour du Règlement européen sur les produits chimiques - REACH, et le groupe de l'artisanat s'en félicite.

Un premier constat ressort : ce Règlement a permis que les substances chimiques ne puissent pas circuler en Europe sans avoir fait l'objet, au préalable, d'une analyse des dangers et des risques qu'elles présentent pour la santé humaine et l'environnement.

Contraignant notamment les entreprises produisant ou important ces substances à fournir des données sur leurs usages et sur les précautions à prendre dans leur utilisation, REACH a apporté une avancée indéniable pour la santé des travailleurs qui manipulent ces produits.

Si le bilan est globalement positif, des progrès restent toutefois à accomplir pour répondre pleinement à l'enjeu sanitaire et environnemental qui avait conduit à l'élaboration de ce Règlement.

L'avis formule une vingtaine de propositions pour améliorer à la fois l'efficacité et la mise en oeuvre de REACH.

Parmi celles-ci, le groupe de l'artisanat souhaite revenir sur deux points au regard des enjeux attachés à ce Règlement.

1er point : il est fondamental de s'assurer de sa bonne application sur l'ensemble de l'Union européenne. Or, plusieurs faiblesses sont observées à ce niveau : d'une part, de fortes disparités dans le contrôle des dossiers d'enregistrement d'un État membre à un autre ; d'autre part, une insuffisance générale de contrôle sur les substances importées.

Il est donc indispensable que l'Europe veille à ce qu'un même niveau et une même qualité de surveillance soient appliqués dans chaque État, mais aussi que des dispositions soient prises pour harmoniser les pratiques douanières à l'égard des produits importés. Ces évolutions doivent garantir la santé des utilisateurs et assurer également un environnement concurrentiel loyal aux entreprises.

2e point : il est nécessaire de viser une meilleure effectivité de REACH au niveau des usagers de substances chimiques.

Pour les artisans du bâtiment qui utilisent au quotidien des produits chimiques (décapants, peintures, colles, vernis...), l'enjeu est important.

C'est pourquoi, nos organisations professionnelles ont mis en place des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement (via l'IRIS-ST et l'OPPBT) afin de faciliter la lecture des étiquetages de ces produits et de garantir leur entreposage en toute sécurité, en rappelant aussi l'importance des équipements de protection individuels. De même, nos organisations continuent de mettre l'accent sur les formations consacrées à la prévention.

Pour autant cette sensibilisation ne peut couvrir les précautions d'usages attachées à une large diversité de produits ; d'où la nécessité de se référer aux Fiches de données de sécurité (FDS), à condition que celles-ci soient suffisamment lisibles et qu'elles appréhendent de manière opérationnelle les usages qui seront faits des produits. Or, c'est rarement le cas.

Le groupe de l'artisanat salue donc la préconisation visant la fois à une simplification de ces fiches, mais aussi à leur évolution vers une meilleure lisibilité des recommandations qu'elles contiennent. Il est en effet indispensable que les entreprises puissent appréhender le plus clairement possible les conditions de sécurité à appliquer dans le cadre de l'utilisation des substances chimiques par leurs collaborateurs.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.